

COMMUNE DE BON-ENCONTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du VENDREDI 3 JUILLET 2020 à 18 h 30

(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 3 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Était représenté :

- Monsieur Laurent BIELLE-BIARREY pouvoir à Monsieur Gérard DEGUIN.

Absent :

- Monsieur MESTRE Didier.

Madame Pauline DELESCLUSE a été désignée secrétaire de séance.

2020-31 OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT à L'ECOLE F. MITTERRAND

VOTE : Pour : 28

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Face à l'évolution constante des effectifs des élèves dans nos écoles et à la capacité d'accueil du réfectoire de l'école maternelle François Mitterrand, les services périscolaires de la collectivité, en accord avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves ont apporté depuis plus d'une année scolaire des solutions afin d'accueillir tous les enfants inscrits au service de restauration dans les meilleures conditions.

Ainsi, les élèves de grande section vont prendre leur repas au self de l'école Primaire Georges Brassens située à proximité.

Pour les élèves de petite section et moyenne section, nous organisons 2 services 12h – 12 h 45 et 12 h 35 – 13 h 20 avec 10 - 15 min « compliquées » où ils se retrouvent tous réunis (environ 115 élèves).

Cette organisation ne sera plus possible à la rentrée de septembre 2020.

En effet, les effectifs de l'école Georges Brassens étant en hausse (ouverture d'une classe), le réfectoire ne pourra plus accueillir les élèves de grande section de l'école François Mitterrand.

Ainsi, les deux services ne pourront plus s'organiser comme aujourd'hui dans le cas d'effectifs au-delà de 120 élèves.

Il est donc nécessaire d'élargir la durée de la pause méridienne afin d'organiser 2 véritables services : 11 h 45 – 12 h 30 1er service, 12 h 30 – 12 h 45 transition, 12 h 45 – 13 h 30 2ème service.

Les horaires d'enseignement seraient alors modifiés :

- 7h30 - 8h35 Accueil de Loisirs Périscolaire
- **8 h 45 – 11 h 45 enseignement**
- 11 h 45 – 13 h 45 pause méridienne
- **13 h 45 – 16 h 45 enseignement**
- 16 h 45 – 18 h 30 Accueil de Loisirs Périscolaire

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Vu la délibération en date du 10 janvier 2018, par laquelle le Conseil Municipal a validé l'organisation du temps scolaire à compter du 3 septembre 2018,

Vu la délibération en date du 27 juin 2018, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) pour une période de 3 ans (2018/2021),

Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole du 18 juin 2020.

Considérant que ce projet de modification d'horaires sera présenté pour avis au prochain Conseil Départemental de l'Education Nationale,

Considérant l'exposé ci-dessus,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- **D'APPROUVER** les modifications d'horaires de l'école Mitterrand selon le détail ci-dessous :

- 7h30 - 8h35 Accueil de Loisirs Périscolaire
- **8 h 45 – 11 h 45 enseignement**
- 11 h 45 – 13 h 45 pause méridienne
- **13 h 45 – 16 h 45 enseignement**
- 16 h 45 – 18 h 30 Accueil de Loisirs Périscolaire

- **DE SOLLICITER** l'avis du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Je vous remercie, Mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

APPROUVE les modifications d'horaires de l'école Mitterrand selon le détail ci-dessous :

- 7h30 - 8h35 Accueil de Loisirs Périscolaire
- 8 h 45 – 11 h 45 enseignement
- 11 h 45 – 13 h 45 pause méridienne
- 13 h 45 – 16 h 45 enseignement
- 16 h 45 – 18 h 30 Accueil de Loisirs Périscolaire

SOLLICITE l'avis du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 10 juillet 2020

Pour copie conforme
Le Maire,

Laurence LAMY



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20200703-202031-DE
Date de télétransmission : 13/07/2020
Date de réception préfecture : 13/07/2020

